

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVIII

Québec, 30 juin 1906

No 46

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 721. — Les Quarante-Heures de la semaine, 721. — Avis au clergé, 722. — Deux nouveaux prélats à Québec, 722. — Chronique diocésaine, 723. — L'incendie de Nicolet, 724. — Le congrès d'études de 1906, 726. — L'assemblée de l'épiscopat français, 726. — Suppression de deux Congrégations romaines, 730. — Pauvre Russie, 731. — Justice arabe, 733. — La prospérité de la Belgique, 734.

Calendrier

— o —

1	DIM.	r	IV ap. Pent. PRÉCIEUX SANG de N.-S. J.-C. SOL des SS. Ap. PIERRE et PAUL. <i>Kyr. royal.</i> II Vép., mém. de la Visitation, du PrécieuxSang. (II Vép.) et de l'octave de S. Jean-Baptiste.
2	Lundi	b	Visitation de la B. V. M., 2 cl.
3	Mardi	r	S. Irénée, évêque et ses SS. Compagnons, martyrs.
4	Merc.	b	S. Basile le Grand, évêque et docteur, (14 juin).
5	Jeudi	b	S. Antoine-Marie-Zaccaria, confesseur.
6	Vend.	r	Octave des SS. Apôtres.
7	Samd.	b	SS. Cyrille et Méthode, confesseurs. (5)

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

1, Saint-Anselme. — 2, Saint-Ubald. — 3, Château-Richer. — 4, Lac Edouard. — 5, Saint-Vital de Lambton. — 6, Pointe-aux-Trembles.

Avis au clergé

La maison Montminy, atelier de photographie bien connu, a entrepris, avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique, pour commémorer nos grandes fêtes jubilaires de 1908, de faire un nouveau groupe photographique des membres du clergé de l'archidiocèse. Ce tableau sera un des souvenirs qui resteront après que nos fêtes seront passées. Nous espérons que tous les membres du clergé se rendront avec bonne grâce à l'atelier des dits photographes pour faire faire leur portrait aussitôt que possible ; car c'est un travail très long, et ce n'est pas commencer trop tôt que de le faire à présent. Il va sans dire qu'il n'y a rien à payer pour la confection de ce souvenir dont l'exemplaire original sera placé à l'archevêché.

Deux nouveaux prélats à Québec

Pour couronner notre fête nationale, et réjouir les ouailles et les nombreux amis des vénérés titulaires, une lettre de Rome annonçait l'élévation à la prélature de deux curés distingués de la ville de Québec. Les paroissiens de Notre-Dame et de Saint-Roch de Québec ont appris avec bonheur que leurs bien-aimés pasteurs devenaient, de par la volonté du Souverain Pontife, prélats de la Maison de Sa Sainteté. C'est un hommage rendu à leur talent et à leur zèle, aussi bien qu'à l'importante charge qui leur a été confiée et dont ils se sont acquittés, l'un et l'autre, et s'acquittent encore avec tant d'efficacité pour le bien des âmes.

Mgr Faguy, plus jeune dans la carrière, malgré son demi-siècle passé de ministère sacerdotal, a toujours, sauf une campagne de quelques mois durant la guerre du Nord-Ouest, vécu à Québec, sa ville natale. Elle est fière aujourd'hui de l'honneur qui lui est échu.

Mgr Gauvreau, dont l'activité et le dévouement ne connaissent pas de bornes, a exercé son zèle sur divers théâtres, et partout il a laissé sa marque. Successivement missionnaire à la Baie des Chaleurs, et puis, curé des paroisses de Saint-Nicolas, de Sainte-Anne de Beaupré et de Saint-Romuald, il devait remplacer plus tard, à Lévis, le regretté Mgr Déziel, aux œuvres déjà si nombreuses et florissantes duquel il ajouta

un Hôtel-Dieu dont l'importance et l'utilité sont incontestables. Depuis qu'il est curé de Saint-Roch, il a trouvé moyen de doter la paroisse d'un hospice qui assure à la vieillesse et à l'indigence un asile providentiel.

Les deux nouveaux prélats, — et ce n'est pas leur moindre titre à la dignité dont ils sont revêtus — s'entendent à merveille dans l'art de se dépouiller au bénéfice du prochain.

Quand Mgr le Grand Vicairé se transporta au presbytère de Saint-Roch, pour communiquer la bonne nouvelle à son digne curé, celui-ci était l'objet d'une touchante et brillante démonstration de la part de la Garde Champlain, dont il est le fondateur, et de la Section de Saint-Roch de la Société Saint-Jean-Baptiste. La cérémonie étant sur le point de finir, Mgr Marois annonça la faveur pontificale dont Monsieur Gauvreau était l'objet, et la nouvelle fut accueillie par des acclamations enthousiastes. Après l'adresse de l'archevêché, ce fut au tour de Mgr Faguy d'être félicité par le Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste et la suite distinguée dont il était accompagné.

La *Semaine Religieuse* s'unit à toutes ces voix autorisées pour féliciter les nouveaux prélats et leur dire *Ad multos annos!*

Chronique diocésaine

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.—Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque ont été faites les nominations suivantes :

M. l'abbé Louis-Adolphe Grenier, curé à Sainte-Julie de Somerset.

M. l'abbé O. Veilleux, curé à Saint-Philémon.

M. l'abbé Martial Dubé, curé à N.-D. de Buckland.

M. l'abbé Arthur Dumais, curé à Sainte-Rose de Watford.

M. l'abbé Ludger Hudon, curé à Sainte-Apolline.

M. l'abbé Ferdinand Massé, vicairé à Saint-Raphaël.

LA FÊTE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.—La coïncidence de la fête de notre saint Patron avec le dimanche a permis, cette année, de séparer la célébration religieuse de la démonstration patriotique, sans toutefois que le double sentiment de la religion et du patriotisme laissât de signaler et de caractériser l'une et l'autre manifestation.

C'est à l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec que fut chantée, dimanche dernier, la grand'messe officielle à laquelle assistèrent dignitaires et membres de la Société nationale, ainsi qu'un grand nombre de personnages de distinction. L'éloquence et la musique y rivalisèrent pour donner à la solennité un éclat exceptionnel. M. l'abbé S.-A. Lortie, le prédicateur de la fête, sut, comme dans plusieurs autres circonstances, donner à ses concitoyens, avec la force d'argumentation et l'accent convaincu et persuasif qui le distinguent, les plus sages et les plus utiles leçons de foi solide et de patriotisme vrai et éclairé.

Lundi matin, la procession défila belle et nombreuse par les principales rues de la ville. Arrivés devant l'archevêché, le Président et les principaux dignitaires de la Société Saint-Jean-Baptiste, ainsi que son honneur le Maire et un groupe d'échevins, se détachèrent des rangs, et le Président, M. le docteur Ed. Morin, lut une adresse, à laquelle Monseigneur Marois répondit en termes chaleureux et patriotiques au nom de S. G. Mgr. l'Archevêque.

NOTES DE DISTINCTION. — Durant la semaine qui vient de finir, l'archevêché a donné l'hospitalité à Mgr I. Douville, venu à Québec pour le Congrès des Séminaires et Collèges affiliés à l'Université Laval. Le Très Révérend Père Estévenon, Supérieur général de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, et le Rév. Père A. Letellier, supérieur de la maison de New-York, sont aussi descendus à l'archevêché. Ils se dirigeaient sur Chicoutimi pour y visiter le nouvel établissement des religieuses de leur Congrégation.

NOTRE DIRECTEUR. — M. l'abbé Huard est revenu à l'archevêché mardi dernier. Pour hâter sa convalescence, il a dû, le vendredi suivant, sur l'ordre du médecin, se rendre à Chicoutimi pour y goûter un repos d'une quinzaine de jours. Il sera donc absent jusqu'au 15 de juillet.

L'incendie de Nicolet

Nos lecteurs ont appris par les journaux le désastre dont la ville et le diocèse de Nicolet ont été victimes dans la nuit du vingt juin courant. Dès la première nouvelle de l'incendie, deux télégrammes, l'un de la part de Mgr l'Archevêque, en

visite pastorale à Saint-Basile, et l'autre, de Mgr le Grand Vicaire, allaient simultanément porter au titulaire de la jeune église de Nicolet, si cruellement éprouvée, l'expression de leur plus vive sympathie. A ce témoignage qu'il nous soit permis d'ajouter celui de la *Semaine Religieuse* et de tous ses lecteurs.

— Nicolet, bien que jeune encore comme évêché, est une fort ancienne paroisse. D'après la tradition, sa première chapelle, couverte en chaume, aurait été visitée par le vénérable François de Laval. La vieille cathédrale qui vient d'être consumée, et par laquelle a commencé l'incendie, causé par des étincelles parties des brasiers des couvreurs qui travaillaient au toit de la nouvelle cathédrale, était la quatrième église depuis l'origine de la paroisse. — La cinquième fut la première cathédrale neuve qui, il y a sept ou huit ans, s'éroula d'elle-même pour n'avoir pas été bâtie sur un fondement assez solide. La sixième est la cathédrale quasi-détruite par le feu pendant qu'elle était en voie de construction. On sera heureux d'apprendre que la façade monumentale de ce bel édifice, ainsi que la plus grande partie des murs latéraux, n'a pas été endommagée au point de ne pouvoir plus être utilisée pour la reconstruction. La perte la plus regrettable est celle des riches peintures originales dont avait été dotée, la vieille église, grâce à l'industrie et à la générosité de Monsieur Raymbault, prêtre français chassé de sa patrie par la Révolution de 1793, et qui compte à juste titre pour un des fondateurs du séminaire.

— Du vaste et imposant couvent qui servait de maison-mère aux Sœurs de l'Assomption, il ne reste pas pierre sur pierre. L'intensité du feu a tout réduit en cendres. — C'est une grande épreuve pour cette congrégation, qui, il y a quelques années à peine, inaugurerait, à l'occasion du cinquantième de sa fondation, ce bel édifice construit avec les épargnes d'un demi-siècle. Monseigneur l'évêque de Nicolet, n'écoutant que sa charité pastorale, se retire à l'Hôtel-Dieu, et laisse à la communauté sans abri le magnifique évêché où il vient à peine de s'installer, en attendant que les Sœurs de l'Assomption aient construit un nouveau couvent pour leurs élèves, leurs novices et elles-mêmes.

Le congrès d'études de 1906

— o —

Vendredi s'ouvrait à l'Université Laval un congrès des études auquel ont pris part plus de soixante prêtres des dix-huit collèges classiques affiliés à l'Université. Comme Mgr Mathieu le disait à la séance solennelle de clôture des cours universitaires : « Ce serait difficile de trouver une réunion d'hommes animés de meilleurs sentiments et unis d'esprit et de cœur dans une plus parfaite entente. »

Et Mgr le Recteur ajoutait : « Tous comprennent le rôle important que doit jouer l'influence dont dispose une université qui a entre ses mains l'éducation de la jeunesse de notre pays, jeunesse, qu'elle doit faire noble et forte, qu'elle doit former loyale à la Couronne britannique tout en la conservant catholique et française. »

Tous ces prêtres ont travaillé rudement durant plusieurs jours. Ils ont étudié les programmes des Baccalauréats ; ils ont discuté une foule de questions importantes qui regardent l'instruction et l'éducation des enfants et des jeunes gens que la Providence leur confie.

La modification la plus importante faite au programme sera certainement celle qui regarde l'instruction religieuse. Celle-ci à l'avenir fera partie des deux examens du Baccalauréat. Nous en sommes tout particulièrement heureux. Les temps par lesquels nous passons exigent que nos jeunes gens reçoivent une formation religieuse qui les rende capables de bien remplir leurs devoirs de chrétiens et de citoyens.

Afin d'exercer les élèves au travail, on a rendu encore plus sévères les examens du Baccalauréat. Ainsi, pour être bachelier ès lettres, il faut avoir conservé les $\frac{2}{3}$ des points à l'examen de rhétorique. Mais à l'avenir, personne ne pourra avoir droit à son diplôme à moins d'avoir conservé la moitié des points à l'examen des sciences.

L'assemblée de l'épiscopat français

— o —

Nous empruntons à la source la plus autorisée, la *Semaine Religieuse* de Paris, la relation de tout ce qui a pu être connu au-dehors de l'assemblée plénière de l'épiscopat français. — Le lecteur constatera

par lui-même, quelle foi il pouvait ajouter aux récits et aux commentaires fantaisistes dont certains journaux des deux côtés de l'Atlantique se sont permis de gratifier le public au sujet de ce grave événement, avant, pendant et après la réunion des évêques.

RED.

Les évêques de France se sont réunis, cette semaine, au nombre de soixante-quatorze, à l'archevêché de Paris, les mercredi et jeudi, 30 et 31 mai.

Depuis environ un siècle, on n'avait pas vu d'assemblée de l'épiscopat français. On sait, en effet, que l'art. 4 des articles organiques interdisait tout concile, synode et assemblée délibérante de l'Eglise de France. Aujourd'hui, les articles organiques sont abrogés, et les évêques ont pu se réunir en toute liberté.

L'archevêché de Paris a été choisi pour cette assemblée. L'hôtel occupé par Son Em. le Cardinal Richard n'a pas été construit pour un archevêché. Aussi ne renferme-t-il pas, comme plusieurs évêchés de province, de salle conciliaire et synodale.

C'est le plus grand salon du rez-de-chaussée qui a été aménagé en salle des séances, et c'était un grand et impressionnant spectacle de voir tous ces évêques, réunis sous la présidence commune de nos vénérables cardinaux, les archevêques de Paris, Bordeaux et Lyon, et se préparant à délibérer sur les graves questions qui intéressent l'avenir de l'Eglise de France. Tous, même les cardinaux, étaient en soutane noire, portant, suivant leur dignité, la ceinture rouge ou violette et la croix pectorale. Ils avaient dépouillé cet appareil somptueux, imaginé en des jours plus heureux sans doute, et dont la liturgie veut qu'ils soient entourés dans les cérémonies religieuses. La simplicité et la gravité convenaient seules, en effet, en cette solennelle circonstance.

La première réunion était fixée au mercredi 30 mai, à 10 heures. Dès 9½ h., les prélats arrivèrent à l'archevêché. Beaucoup sont déjà des vieillards et on était un peu surpris de voir, au milieu d'eux, les figures encore jeunes de plusieurs des nouveaux évêques, nommés et sacrés dernièrement par Pie X. Leurs aînés, dont beaucoup ne les connaissaient pas encore, les accueillèrent avec de touchantes marques de sympathie,

semblant rassérénés de voir se rajeunir l'Eglise pour laquelle ils avaient eux-mêmes usé leurs forces.

Chaque prélat, à son arrivée, était conduit dans la salle des séances, dont on lui remettait le plan, et, après avoir vu la place qu'il devait occuper, s'en retournait dans les salons voisins, où des groupes ne tardèrent pas à se former.

A 10 heures, S. E. le Cardinal Richard rejoignit les évêques et les introduisit à la chapelle. Il convenait que le premier acte de l'assemblée fût, comme toujours en pareille circonstance, un appel adressé au Saint-Esprit et à l'assistance que Jésus-Christ a promise à son Eglise.

Les soixante-quatorze prélats, agenouillés, récitèrent le *Veni Creator*, auquel ils ajoutèrent un *Pater* et un *Ave* pour leur collègue malade, Mgr de Luçon. A la même heure le Pape célébrait la messe pour la France et beaucoup de catholiques et de communautés religieuses s'unissaient, en une puissante supplication, à la prière de leurs évêques. Munis de la force d'En-haut, les prélats entrèrent alors dans la salle des séances, et au moment où S. E. le Cardinal Richard se levait pour prendre la parole, les portes se fermèrent, ensevelissant dans le secret les délibérations de l'assemblée.

Les évêques seuls assistèrent aux réunions, et l'on sait, par un communiqué officiel, qu'ils sont tenus au secret sur ce qui s'y est passé. Ce fut là le grand désespoir des journalistes, et rien n'est curieux comme les résultats auxquels les ont conduits leurs efforts d'imagination. Plusieurs n'ont pas craint de donner un véritable compte-rendu des séances, se réclamant pour cela des confidences de personnages bien renseignés, voire même des membres de l'assemblée. Le malheur pour eux, c'est que les renseignements soi-disant fournis par ces personnages indiscrets sont contradictoires. Ce qui montre bien que dans le domaine des faits, comme dans le domaine des idées, on sert en pâture aux catholiques, beaucoup trop crédules, parce qu'ils sont trop curieux, de petits faits, des romans où l'imagination se donne libre carrière. Disons qu'en réalité, lorsque les évêques furent à leur place, devant le texte de l'Encyclique de Pie X et de la loi de 1905, qui avait été préparé pour chacun d'eux, aucun écho des délibérations ne parvint au dehors, et qu'une garde sévère empêcha qu'au-

cune oreille indiscreète ne pût approcher de la clôture.

Mais ce qui est certain, c'est que l'attitude grave et préoccupée des évêques, qui dénotait des hommes de raison et de devoir, habitués à traiter les questions de conscience avec une pondération et une sagesse qu'ils tiennent de leur longue expérience et des grâces de leur consécration, donnait d'avance de ces délibérations une très haute idée. On sentait que les ordinaires préoccupations de la politique n'avaient pas franchi le seuil de la salle où ils venaient d'entrer.

Pour eux, en effet, la question ne se posait pas, comme pour les hommes politiques, de savoir s'il serait opportun de créer des difficultés à un gouvernement hostile, dans l'espoir d'en tirer un plus grand bien, ou s'il valait mieux céder simplement à la tempête qui passe, en attendant des jours meilleurs.

La question était beaucoup plus haute, et bien plus angoissante. Les évêques, qui ont reçu de Dieu la charge de conduire l'Eglise, avaient à se demander s'ils pouvaient, oui ou non, orienter l'Eglise de France dans une voie nouvelle, la seule que le parlement leur laissât ouverte et par où il prétendait la faire passer, si de l'autre côté du détroit qu'on prétend lui faire franchir, elle retrouvera la pleine mer et surtout le souffle de Dieu, pour enfler ses voiles ; ou bien si le parti qu'on lui propose n'équivaut pas, pour eux, à abandonner, plus ou moins, le gouvernail que Dieu leur a mis en mains.

Auprès de cela, les questions secondaires et matérielles pèsent bien peu de chose, et les prélats le donnèrent clairement à entendre quand, à la seconde séance, la porte de la clôture s'ouvrit un moment pour laisser passer le télégramme de l'assemblée au Souverain-Pontife.

Voici le texte de cette belle adresse, si catholique et si française :

*« Au moment où les évêques de France se réunissent pour
« délibérer en toute liberté sur les besoins du temps présent, ils
« s'empressent de déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur filial et absolu dévouement et de vous donner
« l'assurance qu'ils resteront toujours, quoi qu'il arrive, aussi
« inébranlablement attachés aux intérêts de la foi dont ils
« ont la garde, qu'à la grandeur et à la prospérité du*

« *pays qu'ils aiment ardemment et veulent passionnément servir.*

« *Ils demandent humblement votre bénédiction.*

« *Le Cardinal de Paris.* »

La seule manifestation autorisée des sentiments qui inspiraient les évêques français nous les montre donc préoccupés à la foi des intérêts de l'Eglise et de ceux de la France. Ne semble-t-il pas entendre comme un écho de la parole du Maître : *Tu aimeras le Seigneur Dieu de tout ton cœur . . . Tu aimeras ton prochain comme toi-même ?*

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le Pape a répondu aux évêques de France et son télégramme leur a été communiqué. Par une attention spéciale, c'est en français qu'il s'est exprimé.

Voici les termes mêmes dont il s'est servi :

« *Cardinal-Archevêque, Paris. Rome, 30 mai, 9 h. 25 soir.*

« *Saint-Père qui, par la pensée et la prière, suit de près la réunion des évêques français, a beaucoup agréé sentiments dont Votre Eminence a été le digne interprète. En remerciant l'épiscopat, Sa Sainteté tient à l'assurer de nouveau de sa paternelle bienveillance et par la bénédiction apostolique accordée de grand cœur attire sur tous les évêques de France les grâces et les lumières du Saint-Esprit.*

« *Cardinal Merry del Val.* »

Quand on lira ces lignes, les délibérations de l'assemblée auront sans doute pris fin, et nous n'aurons plus qu'à attendre la décision du Souverain-Pontife, éclairé par l'avis si autorisé de nos évêques.

(A suivre)

Suppression de deux Congrégations romaines

Un *motu proprio* du Souverain Pontife, du 26 mai, décrète la suppression de deux Congrégations romaines dont les fonctions passent désormais à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

S. S. Pie X exécute ainsi, selon que les circonstances le demandent ou le permettent, les réformes qu'il avait en vue dès le début de son pontificat.

Aujourd'hui ce sont les Congrégations de la *discipline régulière* et de l'*état des Ordres réguliers, super disciplina regulari*, et de *statu regularium ordinum*, qui disparaissent.

La première, établie par le pape Innocent XII, avait pour but particulier de sauvegarder la discipline intérieure des Ordres réguliers en Italie et de suggérer au Souverain Pontife les mesures propres à assurer l'observance de la discipline régulière dans le monde entier.

La seconde, créée par Innocent X, supprimée par Innocent XII, avait été rétablie par Pie IX. Son but était de sauvegarder la discipline intérieure des Ordres religieux dans le monde entier et de l'assurer par de nouveaux décrets.

On le voit, la mission de ces institutions romaines était similaire et se compénétrait même en bien des cas. De plus, les attributions de la Congrégation sur la *discipline régulière* se rapprochaient si bien de celles qui sont propres à la *Congrégation des Evêques et Réguliers* que Pie IX avait décidé de leur donner pour préfet le même cardinal, et pour secrétaire un seul et même prélat.

Pie X complète la réforme commencée par Pie IX en transférant à la *Congrégation des Evêques et Réguliers* la mission qui avait été confiée aux deux autres Congrégations.

— o —

Pauvre Russie

— o —

La pauvre Russie est bien malade. Nous avons espéré que l'oukase, promulgué le jour de Pâques et qui rendait la liberté aux consciences, serait loyalement appliqué. Trois semaines ne s'étaient pas écoulées que le gouvernement se repentait de sa bonne action. Les Russes-Uniates, enrôlés de force dans le schisme, étaient revenus à l'Eglise catholique par milliers, et des religieuses schismatiques, le fanatisme même, qu'on avait eu soin de disséminer dans l'Ouest pour séduire les Uniates à l'aide d'une fausse charité, étaient accourues en hâte à Saint-Petersbourg, afin d'y publier la ruine de leur œuvre de perversion. Après avoir rempli de leurs hypocrites lamentations le lieu où la fanatique *Société Russe* tient ses assemblées, elles étaient allées porter leurs gémissements chez l'impératrice-mère, qui leur ménagea une audience de l'empereur !

Dès ce moment, la cause de la liberté était perdue. Le ministre de l'agriculture, M. Ermolov, qui avait poussé l'empereur à

signer l'oukase, était congédié; le gouverneur général de Varsovie rappelait dans une proclamation que, si la loi ne châtiât plus l'abandon du schisme, elle ne cessait pas pour cela de considérer comme un crime toute instigation à cet effet, le droit de propagande appartenant exclusivement à l'Eglise prétendue orthodoxe; enfin, une commission était formée, sous la présidence du comte Ignatiev, dans la vue d'arrêter, par des mesures administratives, les conversions en masse.

Ne faut-il pas voir dans les derniers revers de la Russie, la réponse de la Providence et de la Justice divines à cette hostilité opiniâtre du gouvernement schismatique? L'immense mouvement révolutionnaire qui secoue ce malheureux empire n'est-il pas un avertissement nouveau dont le mépris attirerait les plus épouvantables fléaux?

La Russie ne trouvera que dans son retour à l'unité romaine l'antidote à l'anarchie qui la ronge. Espérons que le vent de liberté qui souffle sur elle poussera un grand nombre de ses fils vers la vérité. On entend parfois des accents étranges qui sortent de ces pauvres consciences si longtemps opprimées. M. Menchikof écrivait récemment, dans le *Novoïe Vremia*, les paroles suivantes, qui sont un singulier hommage à la prééminence du Pontife romain et l'indice d'un esprit vraiment nouveau:

« L'âme se prend parfois à regretter que, chez nous, il n'y ait pas eu de patriarcat ni de cathédrales gigantesques... Le patriarcat d'Occident s'est développé dans la monarchie mondiale du catholicisme. Pendant que les patriarches grecs baissaient la main des pachas turcs et leur mendiaient une maigre pitance, le Pontife romain se déclarait le roi des rois et distribuait les trônes. Vous avez beau dire, cela est beau et grandiose, et plus semblable à la vie telle qu'elle doit être.

« Dans leur polémique jalouse, nos théologiens ont essayé d'avilir la papauté; mais elle était toujours quand même universelle, œcuménique, et non seulement portait ces titres, mais les vérifiait. Maintenant encore, quand le vieux christianisme est en ruines, l'Eglise occidentale apparaît toujours comme un royaume qui ne dépend pas de ce monde, puisque son chef n'est le sujet de personne et que son trône est regardé par le monde entier comme un trône royal.

« Peu s'en faut, il est vrai, que les Etats de l'Eglise ne soient anéantis: ils se réduisent aux édifices du Vatican et aux quelques hectares qui les entourent. A ne considérer que la force brutale, il suffirait d'un quart d'heure au roi d'Italie pour conquérir ce petit empire: pourtant, il ne l'osera pas; tandis que le Pape ose, trente-cinq ans durant, maintenir son anathème contre la maison régnante d'Italie.

« Le vieillard solitaire, enfant de la campagne, couronné de la triple couronne, gardé par quelques gardes de l'aristocratie, ce vieillard a été assez puissant jusqu'à cette heure pour fermer l'entrée de l'Italie à l'empereur catholique, malgré tous les desirs de François-Joseph d'aller visiter son allié. Comparez ce pouvoir spirituel dix-neuf fois séculaire avec le décor de notre patriarcat. Hier on a placé ce décor, aujourd'hui on l'enlève, peut-être le remettra-t-on demain.

« Dans ces conditions, me semble-t-il, alors même que vous donneriez au métropolitain de Saint-Petersbourg le titre d'archipape, il ne s'ensuivra pas que l'Eglise soit indépendante de l'Etat. Pour qu'elle fût indépendante, il eût fallu fonder chez nous un patriarcat dès l'avènement du christianisme ! Il eût pu alors acquérir quelque importance... Mais rêver maintenant d'un patriarche après deux mille ans, c'est un peu tard. *L'unique moyen d'avoir un patriarche indépendant comme le Pape, c'est de reconnaître le Pape comme patriarche.* »

(*O salutaris hostia*)



Justice arabe

PREUVE DU BIEN FONDÉ DE LA SENTENCE.



Avoir à diviser huit pains entre trois hommes équivaut à distribuer à chacun deux pains et deux-tiers pour son repas. Or, le deuxième Arabe ne possédant d'abord que trois pains sur les huit, il n'a eu à fournir qu'un tiers de pain à la portion de l'étranger ; tandis que le premier des deux Arabes, ayant cinq pains, donna deux et un tiers de son avior à l'étranger. Mais deux et un tiers (sept tiers) équivaut à sept fois plus qu'un tiers ; par conséquent le premier Arabe a droit à une indemnité sept fois plus grande que celle du deuxième, et ainsi, sur les huit pièces, on agit justement en lui en donnant sept, et ce fut avec une égale justice que le deuxième Arabe n'en reçut qu'une seule.

Autre solution plus élémentaire du même problème :

En divisant chacun des 8 pains en 3 parties égales, le premier Arabe en possède 15 morceaux, et le deuxième Arabe, neuf. Il y a donc, 24 morceaux en tout, lesquels, étant distribués également aux 3 convives, chacun en a 8 pour sa part. Il

est évident ainsi, que l'étranger en reçoit 7 du premier Arabe, et 1 du deuxième. Le juge opina que l'étranger avait l'intention de donner une pièce d'argent pour chaque morceau de pain qu'il recevait, et c'est là-dessus qu'il appuya sa sentence.

La prospérité de la Belgique

— o —

Un long et savant travail emprunté aux *Études*, et reproduit naguère dans notre *Semaine*, établissait de façon convaincante, la réelle prospérité des pays catholiques, et réfutait victorieusement les calomnies des sectaires contre les races fidèles à l'Eglise, qu'on prétendait réfractaires à tout progrès, et surtout un progrès matériel sous ses formes diverses. Le passage suivant emprunté au discours d'un homme public belge (1) donnera un nouveau démenti à une accusation aussi mal fondée.

RED.

Il est un point qui n'est pas contestable, puisqu'il se traduit par des statistiques officielles: c'est que jamais la Belgique n'a connu prospérité comparable à celle qui se développe depuis vingt-deux ans.

Le progrès n'a pas été moindre au point de vue de la législation et de l'organisation sociale, spécialement en vue de l'amélioration du sort du plus grand nombre.

C'est ce qui a été reconnu cent fois l'an dernier, à l'occasion des fêtes jubilaires et de l'exposition de Liège. Les étrangers ont exprimé leur admiration et leur envie, et nos adversaires d'ici se sont bien gardés d'y contredire.

Mais pour établir les énormes progrès accomplis, il suffit de grouper quelques chiffres et je veux vous en offrir un bouquet vraiment suggestif.

Depuis 1830, la population de la Belgique a doublé; grâce au progrès de l'aisance et de l'hygiène, la durée moyenne de la vie a augmenté d'un tiers, — et la richesse du pays s'est accrue dans la proportion de 1 à 20, surtout dans ces dernières années. — En 1884, notre commerce général, importations et exportations, se chiffrait par 5 milliards 443 millions. C'était beaucoup déjà, mais en 1904, vingt ans après, ce chiffre s'élevait à 8 milliards 275 millions; donc un excédant de plus de 3 milliards. — L'année 1905 a été marquée par une nouvelle aug-

(1) Discours de M. Beernaert, à Dinant.

mentation, et voici que, par un bond plus accentué que tous les autres, les quatre premiers mois de 1906 donnent à eux seuls, une progression de plus de 15 p. c. à l'entrée comme à la sortie.

Proportions gardées, c'est deux ou trois fois plus d'affaires que n'en font la France et l'Allemagne, quatre fois le chiffre des Etats Unis et cinq fois celui de l'Italie.

Le développement de notre mouvement maritime est plus rapide encore. Rien qu'à Anvers, la progression depuis 1830 est de 1 à 100 ; et elle s'accroît constamment, alors cependant qu'à côté de notre métropole, nous avons maintenant en Belgique les vastes installations de Gand, de Zeebrugge et d'Ostende, sans parler de Bruxelles dont le port se termine.

Partout, dans nos provinces, l'industrie est prospère ; on évalue à trois milliards le capital qui y est engagé et nous mettons à son service environ 750 000 chevaux-vapeur. Le « Moniteur des Intérêts matériels » évaluait dernièrement notre capital mobilier, rien que pour les valeurs cotées, à environ 10 milliards.

L'agriculture est enfin sortie de la crise qui l'avait si longtemps déprimée et, en moyenne, le prix de la terre s'est relevée de plus d'un tiers.

Mais aussi, Messieurs, quel effort n'a pas fait le pays ! Je vous parlais tantôt de nos travaux maritimes : combien n'avons nous pas aussi amélioré nos moyens de transport à l'intérieur ? En 1830, nous avions 3 000 kilomètres de route et quelques voies navigables. C'est là ce que nous avaient laissé pour héritage toutes les générations qui dans le cours des siècles nous ont précédés. — Aujourd'hui, le pays est sillonné de canaux et de rivières navigables, l'étendue de nos routes est triplée et il y faut ajouter 4 650 kilomètres de chemins de fer, formant le réseau le plus serré qu'il y ait au monde, et 2 479 kilomètres de chemins de fer vicinaux.

Tout cela représente un effort énorme. En 1874, lorsque je dressais, pour la première fois, mon budget comme ministre des Travaux publics, j'y inscrivais pour les routes, non sans quelque orgueil, un crédit de 3 762 000 francs. En 1904, l'Etat a consacré à ce même objet, sous diverses rubriques, des crédits qui se sont élevés à plus de 16 millions, et la dépense prévue

dépasse 20 millions aux budgets de 1905 et de 1906. Il en est de même en toutes choses ; et voilà pourquoi la richesse de notre pays est énorme ; et cette richesse est éparsée. Nous n'avons pas ici de ces milliardaires comme on en compte tant dans la grande république américaine, et je ne le regrette pas ; mais nous avons beaucoup de fortunes moyennes et encore plus d'aisance.

Les ouvriers ne sont pas déshérités. Non seulement les deux tiers de nos riches sont des fils ou des filles d'ouvriers, mais les salaires se sont relevés et se relèveront encore. On compte qu'en moyenne, ils ont doublé depuis 1846, alors que cependant la plupart des choses nécessaires à la vie sont à bon marché. Élément essentiel de toute comparaison en semblable matière ; qu'importe à l'ouvrier de Paris de toucher un salaire plus élevé qu'à Bruxelles, s'il doit payer son pétrole trois fois aussi cher, ses allumettes dix fois, son tabac quatre fois, son café et son charbon deux fois, et ainsi de suite ?

Je dis donc que la condition matérielle de nos ouvriers est certainement améliorée et je prie ceux qui sont ici de demander à leurs pères comment, il y a un demi-siècle, on était logé, habillé, nourri.

Mais l'amélioration que je constate est encore due à d'autres causes. L'économie et la prévoyance se sont extraordinairement développées, la consommation de l'alcool s'abaisse, l'instruction se répand.

Quant aux progrès de l'économie, quelques chiffres suffisent pour s'en rendre compte.

La Caisse d'épargne a été fondée par M. Frère-Orban en 1865, et ce fut une de ses œuvres les plus utiles. D'après ses prévisions, elle devait suffire pour recueillir jusqu'à 100 millions de dépôts. Et voici que, 40 ans après, les dépôts se montent à 764 millions, ou mieux, à un milliard environ, en tenant compte des rentes constituées par la Caisse, et cet énorme chiffre représente, presque pour le tout, l'épargne ouvrière, puisque la grande majorité des dépôts n'exède pas 500 fr. et qu'ils se divisent en 2 205 000 livrets. Il y a donc en Belgique, environ un livret par trois habitants, hommes, femmes et enfants, chiffre énorme qui n'est, je pense, proportionnellement dépassé nulle part et dont notre pays peut s'enorgueillir. »